

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par décision du 3 juillet 21er juillet 2021 réf.: 3A/2021/1902/173 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société Toiture Teixeira et Karier sàrl a été autorisée à exploiter un élévateur à fourches Marque YALE, type GDP20SVX, numéro de construction D810B01731N.

Contre la décision ministérielle susvisée, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Waldbillig, le 14 juillet 2021

Le bourgmestre,



La secrétaire,

